



Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Toulouse novembre 2017



Loi pour la Refondation de l'école

8 juillet 2013

L'éducation artistique et culturelle un « grand domaine de la formation générale pour tous les élèves »

- + Article L121-1: « la formation de tous les élèves »
- + Article L121-6 : « un parcours pour tous les élèves tout au long de la scolarité »
- + Article L551-1 : « un projet éducatif territorial »



les textes de référence

- + **Les dimensions artistique et culturelle des projets d'école et d'établissement** (1^{er} février 2007)
- + **La réforme du lycée : Favoriser l'accès de tous les lycéens à la culture** (B.O. spécial du 4 février 2010)
- + **Le parcours d'éducation artistique et culturelle** (B.O. n° 19 du 9 mai 2013)
- + **Parcours d'éducation artistique et culturelle** (B.O. n°28 du 9 juillet 2015)



le PEAC

« Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des **connaissances** acquises par les élèves, des **pratiques** expérimentées et des **rencontres** (...), que ce soit dans le cadre des **enseignements** suivis, de **projets spécifiques**, d'**actions éducatives**. Son organisation et sa structuration permettent d'**assembler** et d'**harmoniser** ces différentes expériences et d'assurer la **continuité** et la **cohérence** de l'éducation artistique et culturelle »

BO du 9 juillet 2015



les finalités

« Favoriser l'égalité d'accès à l'art et à la culture »

- + Susciter une appétence, développer une familiarité et initier un rapport intime à l'art et à la culture
- + Construire une **culture personnelle partagée** dans les domaines du patrimoine, de la création contemporaine et de la culture scientifique, technologique et industrielle
- + Contribuer à la **réussite** et à **l'épanouissement de tous** les élèves
- + **S'initier à des pratiques** et à différents langages artistiques et culturels



un projet éducatif

Reposant sur des **objectifs de formation** :

- + Définis par le **socle commun de connaissances, de compétences et de culture**
- + Opérationnalisés par les **programmes d'enseignement**
- + Prenant appui sur des **repères de progression** (définis pour les 4 cycles par le BO du 9 juillet 2015)

L'évaluation des acquis des élèves : une question complexe. Une appréciation **qualitative et constructive**.



les spécificités du PEAC

- + Une **ouverture concertée** aux pratiques artistiques et à la culture
- + Une **éducation** à l'art et à la culture, une éducation **par** l'art et par la culture
- + Un appui sur des intervenants professionnels et des **partenariats**
- + La **découverte de la diversité** des domaines artistiques et culturels
- + Le développement des connaissances et compétences d'éducation artistique et culturelle, des **apprentissages spécifiques**



les principes de conception

- + Prise en compte des **trois piliers de l'EAC** : connaissances, pratiques, rencontres
- + **Appui sur les enseignements**
- + **Cohérence** avec les programmes et des projets entre eux.
- + **Complémentarité** des approches, des acteurs, des expériences
- + Articulation **des temps** scolaires, périscolaires et extrascolaires
- + **Progressivité** en accord avec celle des apprentissages et les âges des élèves
- + **Continuité** inter-cycle, inter-degré
- + **Équilibre** : diversité des domaines artistiques et culturels



les principes de mise en œuvre

+ Un outil fédérateur

Une politique, des choix d'école, d'établissement
Un travail concerté : personnes et instances

+ Un cadre de travail

Une répartition concertée et équilibrée de l'offre
Une méthodologie partagée

+ Une démarche interdisciplinaire

Des objectifs communs autour d'un projet partagé
En appui sur des dispositifs ou des actions éducatives

+ En associant des partenaires extérieurs

Privilégier les ressources et partenariats locaux
Bénéficier des compétences de professionnels
Concevoir les projets en étroite collaboration et en co-construction



méthodologie : pourquoi une démarche de projet ?

- + **Conjuguer** les 3 axes de l'éducation artistique et culturelle : **connaissances, pratiques, rencontres**
- + **Créer du sens grâce aux actions** pour prolonger et conforter les apprentissages, pour atteindre des objectifs éducatifs
- + Mettre en place une pédagogie active, des **démarches innovantes et collaboratives**
- + Prendre en compte le processus de formation plus que la production finale
- + **Créer des ponts** entre disciplines et **décloisonner** les apprentissages
- + Favoriser l'autonomie, le partage, la créativité, l'engagement personnel, le sens du respect, de la responsabilité



méthodologie : comment mettre en place un PEAC ?

Diagnostic

- + Analyser le contexte de l'établissement
- + Poser les enjeux propres au contexte

Cahier des charges

- + Déterminer des objectifs de formation pour les élèves
- + Articuler programmes, actions et dispositifs complémentaires
- + Poser des modalités d'évaluation : bilan des actions et acquis des élèves
- + Répertorier les moyens à mobiliser et les ressources
- + Établir un budget

Formaliser / Restituer un PEAC

- + Niveaux programmatique (établissement), opérationnel (enseignants), mémoriel (la trace pour l'élève)
- + Un outil évolutif et modulaire



le canevas du PEAC

- + Envisager par niveau les **prolongements** artistiques et culturels aux apprentissages et les **croisements** possibles entre disciplines
- + Appuyer ces prolongements en priorité sur **l'offre artistique et culturelle locale**
- + Déterminer pour chaque niveau : un **axe fédérateur**, un pôle disciplinaire et les domaines à privilégier
- + S'autoriser une **part modulable** qui complète ce tronc commun et qui répond aux spécificités de chaque classe
- + Prendre en compte les **actions habituelles**
- + Déterminer une **progression sur le cycle**
- + Envisager un **thème** décliné sur le cursus



le suivi du PEAC

- + Le PEAC de l'établissement : dans le volet culturel du projet d'école ou d'établissement, pour une cohorte
- + Le PEAC de la classe : porté par l'équipe enseignante
- + Le PEAC de l'élève : un parcours spécifique conjuguant activités collectives et personnelles

L'application FOLIOS : un outil pour en garder la mémoire sur la totalité du cursus



le pilotage

- + Les orientations nationales, académiques et départementales
- + Le chef d'établissement garant de la mise en œuvre
- + Le référent culture aux côtés du chef d'établissement et des enseignants
- + Les instances : conseil des maîtres, conseil école/collège, conseil pédagogique, conseils d'enseignement, CA
- + Le volet culturel du projet d'école ou d'établissement
- + Une dynamique de territoire : bassin, secteur, cité scolaire



le référent culture

- + **Participer** à l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement
- + **Travailler en lien avec** le conseil pédagogique et le conseil des délégués pour la vie lycéenne ou collégienne, aux côtés du chef d'établissement
- + **Inform**er la communauté éducative de l'offre culturelle
- + **Veiller au développement** et à la mise en œuvre de projets d'EAC
- + **Encourager et faciliter** les partenariats (liens avec la Daac et les structures culturelles)
- + **Valoriser** les actions d'EAC (site de l'établissement)



le volet culturel du projet d'établissement

- + Porte l'ambition et le rayonnement de la vie culturelle de l'EPLE
- + Permet le pilotage : institution scolaire, partenaires, collectivités, familles
 - Dresser un état des lieux : contexte, ressources, actions
 - Fixer des enjeux et des objectifs,
 - Établir un calendrier
 - Définir les moyens (budgets, équipes)